

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Assemblée Départementale - 25 mars 2022

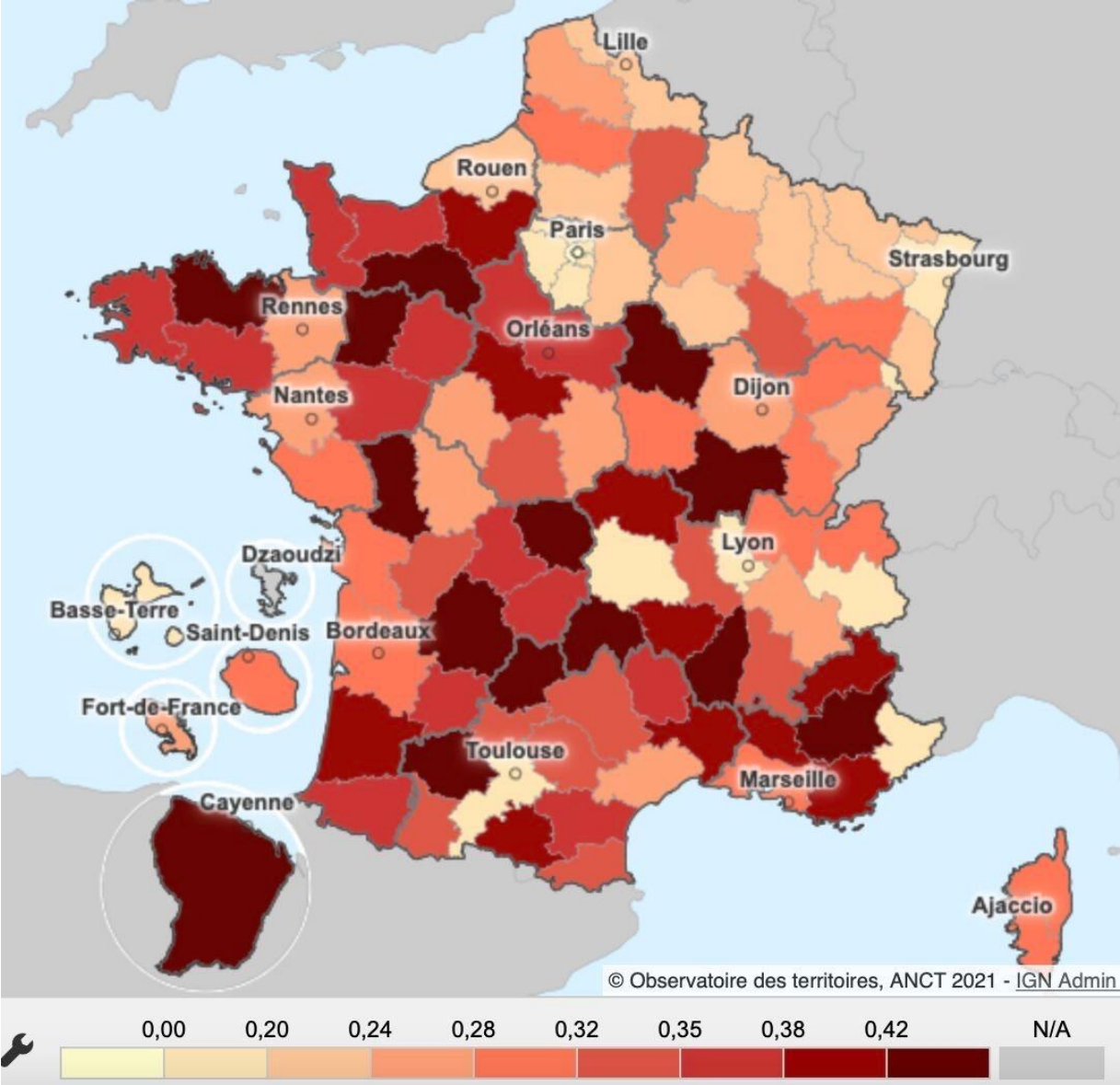
➤ **Les Droits de Mutation à Titre Onéreux :**

Encaissements records en Indre-et-Loire en 2021 : 126,3 M€ soit +25% entre 2020 et 2021, ce qui correspond à la moyenne nationale : +24%.

Beaucoup de départements ruraux éloignés des métropoles enregistrent des progressions records en pourcentage (20 d'entre eux sont entre +40% à +55% entre 2019 et 2021, comme l'Yonne, la Dordogne, la Creuse, le Cantal), même si les montants en Euro sont peu élevés. Alors que Paris, les départements de la Petite Couronne et les départements accueillant des métropoles progressent bien moins vite, voire baissent légèrement (Paris et les Hauts-de-Seine).

Projection de l'évolution des DMTO par départements entre 2020 et 2021

Carte réalisée par l'Observatoire des territoires et diffusée par le Cabinet Michel KLOPFER en janvier 2021



➤ **Le résultat provisoire 2021 :**

Le montant conséquent de 43,6 M€ s'explique par les encaissements de DMTO et l'emprunt d'équilibre réalisé en 2021 pour financer les investissements futurs (20 M€).

Cette recette servira à la création de la mise en réserve du surplus des DMTO, dès la publication du décret d'application instaurant ce nouveau dispositif.

Premier budget de la mandature, le BP 2022 s'inscrit sous le signe d'incertitudes multiples :

- **Contexte international** : la guerre en Ukraine, d'où l'action du Département en mobilisant une aide de 150 000 €.
- **Contexte national** : la poursuite de la crise COVID, avec des conséquences sur l'activité économique, et des incertitudes sur le maintien de la dynamique des DMTO.

Conséquences :

- **l'inflation** avec la hausse du prix de l'énergie (+738 000 € sur le budget départemental entre 2021 et 2022, dont 200 000 € sur l'électricité et 538 000 € sur le gaz, hors impact de la guerre en Ukraine).
- **L'annonce gouvernementale de dégel du point d'indice des fonctionnaires** (pour info : +1% du point d'indice = 0,8 M€ d'impact sur le budget départemental).
- **Les hausses de coût des produits dérivés de l'énergie** (papier, acier, semi-conducteurs).

LA CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2022

- Volonté d'action du Département contre le dérèglement climatique et en faveur de **la transition écologique et énergétique : 10,6 M€ de crédits prévus en 2022.**
- Agir en faveur de la solidarité, grâce aux **politiques sociales** pour lesquelles le Département est fier d'en exercer les compétences : **65% du budget de fonctionnement.**
 - ✓ Dont la revalorisation des salaires des employés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) liée à l'avenant 43 : +6,1 M€ de dépenses (compensation prévisionnelle de la CNSA : 1,6 M€).

LA CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2022

- ✓ Dont l'évolution des taux directeurs des établissements hébergeant des personnes âgées, personnes handicapées, et ceux du secteur de l'enfance : +1,5% pour tenir compte de l'inflation.
- ✓ Dont le déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).
- Agir en faveur **des investissements : 97 M€** en 2022
 - ✓ Dont les collèges : 24,2 M€ (1^{er} budget d'investissement) – 29 M€ en y incluant les travaux de rénovation énergétique.
Sous réserve des conséquences liées aux délais d'approvisionnement des matériaux

LA CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2022

AGIR ET INVESTIR

⇒ **Un budget de fonctionnement maîtrisé malgré le contexte incertain.**

Les dépenses de fonctionnement (540 M€) évoluent de +2,6% entre le BP 2021 et le BP 2022 (+1,4% hors avenant 43).

⇒ **Un niveau d'investissement très élevé pour soutenir les projets sur l'ensemble du territoire.**

Les dépenses d'équipement (97 M€) évoluent de +11% entre le BP 2021 et le BP 2022 (soit +9,2 M€).

Un budget total de 722 M€

Une prévision prudente des recettes

+8,4% par rapport au BP 2021 (compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2021 dans le BP 2022 et de la prévision des DMTO au BP 2021 de 85 M€)

- **Fiscalité directe : 65,7 M€** (stable par rapport à 2021).
- **Fiscalité indirecte : 351,8 M€ (+8,1%)** dont 102 M€ de Droits de Mutation à Titre Onéreux (estimation prudente) et 120,6 M€ de fraction de TVA.
- **Dotations de l'Etat : 94,7 M€.** Stabilité par rapport à 2021.
- **Compensations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) : 29,8 M€ (+3%).**
- **Autres recettes : 31 M€ (+8,7%)** liés aux subventions reçues, recouvrement des dépenses d'aide sociale, Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion.

Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement

Les politiques de solidarités

1/ Les Allocations Individuelles de Solidarité : 179,7 M€ (+4,4 M€ par rapport au BP 2021, nonobstant l'ajustement sur le RSA en cours d'année 2021 de -4 M€).

Soit un reste à charge de 104,6 M€ (58,4%) en déduisant les recettes de compensation de l'Etat, en prévision pour 2022 (y compris l'avenant 43).

L'APA à domicile (38 M€) prend en compte l'évolution du nombre de bénéficiaires (7 600 bénéficiaires, soit +3% par rapport à 2021) ; la convergence tarifaire à 23,95 € de tous les services d'aide et d'accompagnement à domicile en CPOM avec le Département ; le surcoût de la revalorisation tarifaire de l'heure d'intervention réalisée à domicile avec un tarif plancher à 22 € ; et le surcoût de l'avenant 43.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 540,4 M€ (avec reports)

L'APA en établissements (26,6 M€) permet la prise en charge des personnes âgées en EHPAD, avec une revalorisation de la valeur du point GIR à 7,23 € (au lieu de 7,14 €).

La PCH (24,4 M€) accordée par la MDPH et versée par le Département aux adultes et enfants handicapés, intègre une progression de l'activité de 2,5% en 2022 liée à une revalorisation des plans d'aide ; la convergence tarifaire ; la revalorisation à 22 € de l'heure d'intervention ; et l'avenant 43. **L'Allocation compensatrice pour tierce personne (1,6 M€)** continue de baisser (-4% par rapport à 2021).

Le RSA (89 M€) laisse espérer une baisse des mensualités, tout en tenant compte de la prochaine revalorisation à partir du 1^{er} avril 2022.

2/ La prévention et la protection de l'enfant et de la famille : 79,6 M€ (+2,3 M€ par rapport au BP 2021).

Maintien des crédits en faveur de la PMI, des modes d'accueil des jeunes enfants et de la planification familiale.

Dans le domaine de **la prévention**, un rééquilibrage des moyens avait permis en 2021 d'adapter l'offre de service aux nouveaux besoins. Ce périmètre est pérennisé pour 2022.

Dans le domaine de **la protection**, les placements en Maisons d'enfants à caractère social (MECS) hors public MNA, sont effectués en partenariat avec les associations pour l'hébergement et l'accueil de jour.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 540,4 M€ (avec reports)

Et une enveloppe complémentaire hors appel à projets est également inscrite (2,7 M€), ainsi que 20 places hors département pour des prises en charge spécifiques.

La **rémunération et les frais annexes des assistants familiaux** (20,7 M€) sont indexés sur le SMIC, incluant une revalorisation de +0,9% en 2022 et le choix du Département confirmé par la loi Taquet du 7 février 2022 garantissant un salaire égal au SMIC dès le premier enfant.

La subvention d'équilibre au budget annexe de **l'IDEF** s'élève à 8,9 M€ (+0,9 M€ par rapport au BP 2021) et prend en compte la création de places complémentaires via l'unité « Ecureuils ».

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 540,4 M€ (avec reports)

3/ L'habitat et le logement : 2,2 M€ (+0,2 M€ par rapport au BP 2021)

Poursuite de l'accompagnement dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ; et augmentation des aides en faveur du Fonds de Solidarité Logement, notamment pour financer le dispositif « Autonomise-Toit ».

4/ L'action sociale : 0,9 M€ (+0,2 M€ par rapport au BP 2021)

A compter de 2022, l'ensemble des secours d'urgence seront distribués sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé, aux personnes seules et familles.

Les politiques d'intervention sur les territoires

1/ L'éducation : 12,2 M€ (+0,9 M€ rapport au BP 2021)

La Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics revient au niveau équivalent avant la crise COVID. Et les dépenses de fioul et de gaz sont intégrées dans le Contrat de Performance Energétique depuis 2020.

2/ Les infrastructures routières : 4,7 M€ (équivalent au BP 2021)

L'entretien et l'amélioration du réseau routier départemental sont maintenus à enveloppe constante.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 540,4 M€ (avec reports)

3/ Les transports : 3,1 M€ (-1 M€ par rapport au BP 2021)

Malgré le verdissement de la flotte automobile, le changement de prestataire (MOBI-France) en septembre 2021 permet de contenir la dépense en 2022, tout en tenant compte d'une augmentation possible du nombre d'enfants à partir de septembre 2022. A ce jour, 627 élèves bénéficient d'un transport adapté.

4/ L'aménagement du territoire : 2,4 M€ (-0,2 M€ rapport au BP 2021)

Une baisse de la participation à l'aéroport par rapport à 2021 (0,7 M€ prévus en 2022).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 540,4 M€ (avec reports)

5/ La protection de l'environnement : 2,5 M€ (+0,3 M€ par rapport au BP 2021)

Entretien et valorisation des sites ; subventions notamment en faveur de l'éducation à l'environnement ; et création d'une brigade verte pour assurer des missions d'entretien, de prévention/sensibilisation mais aussi de surveillance et de police de la nature sur les sites ENS.

6/ Les monuments et le patrimoine culturel : 1,9 M€ (équivalent au BP 2021)

La programmation et la promotion permettront de renouveler l'offre culturelle, notamment la réalisation d'une exposition sur Agnès Sorel « l'Influenceuse à la Cité Royale de Loches ».

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 540,4 M€ (avec reports)

7/ L'action culturelle : 2,2 M€ (équivalent au BP 2021)

Poursuite du soutien aux pratiques et enseignements artistiques, aux évènements culturels, et aux contrats de développement culturel.

8/ Les archives, l'archéologie et l'inventaire : 0,3 M€ (équivalent au BP 2021)

Conservation des fonds d'archives et chantiers de diagnostics et fouilles.

9/ La lecture publique : 0,3 M€ (équivalent au BP 2021)

Le nouveau projet « Premières Pages » vise à accompagner les bibliothèques pour créer des espaces petite enfance.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 540,4 M€ (avec reports)

10/ Les sports et la vie associative : 2,2 M€ (+0,08 M€ par rapport au BP 2021)

Le sport fédéral (clubs et comités) bénéficiera d'une enveloppe de 1,1 M€, le sport professionnel de 0,1 M€, les manifestations sportives 0,2 M€, le soutien au sport scolaire 0,1 M€, la vie associative 0,1 M€ et le fonds d'animation locale 0,4 M€.

11/ Le tourisme : 1,5 M€ (équivalent au BP 2021)

Poursuite principalement du soutien à l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) à hauteur de 1,1 M€ et aide aux manifestations touristiques.

Les fonctions ressources

1/ Les dépenses de Gestion des Ressources Humaines : 95,8 M€ (+1,9% par rapport au BP 2021).

Mise en œuvre de la démarche de revalorisation salariale et sociale avec la revalorisation du régime indemnitaire des agents départementaux et la mise en œuvre d'une participation employeur à la complémentaire santé (au 1^{er} juillet 2022 alors que la loi impose le 1^{er} janvier 2026).

Prise en compte également de la revalorisation du SMIC et du Glissement Vieillesse Technicité.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 540,4 M€ (avec reports)

2/ La gestion financière : 17,8 M€ (-0,6 M€ par rapport au BP 2021).

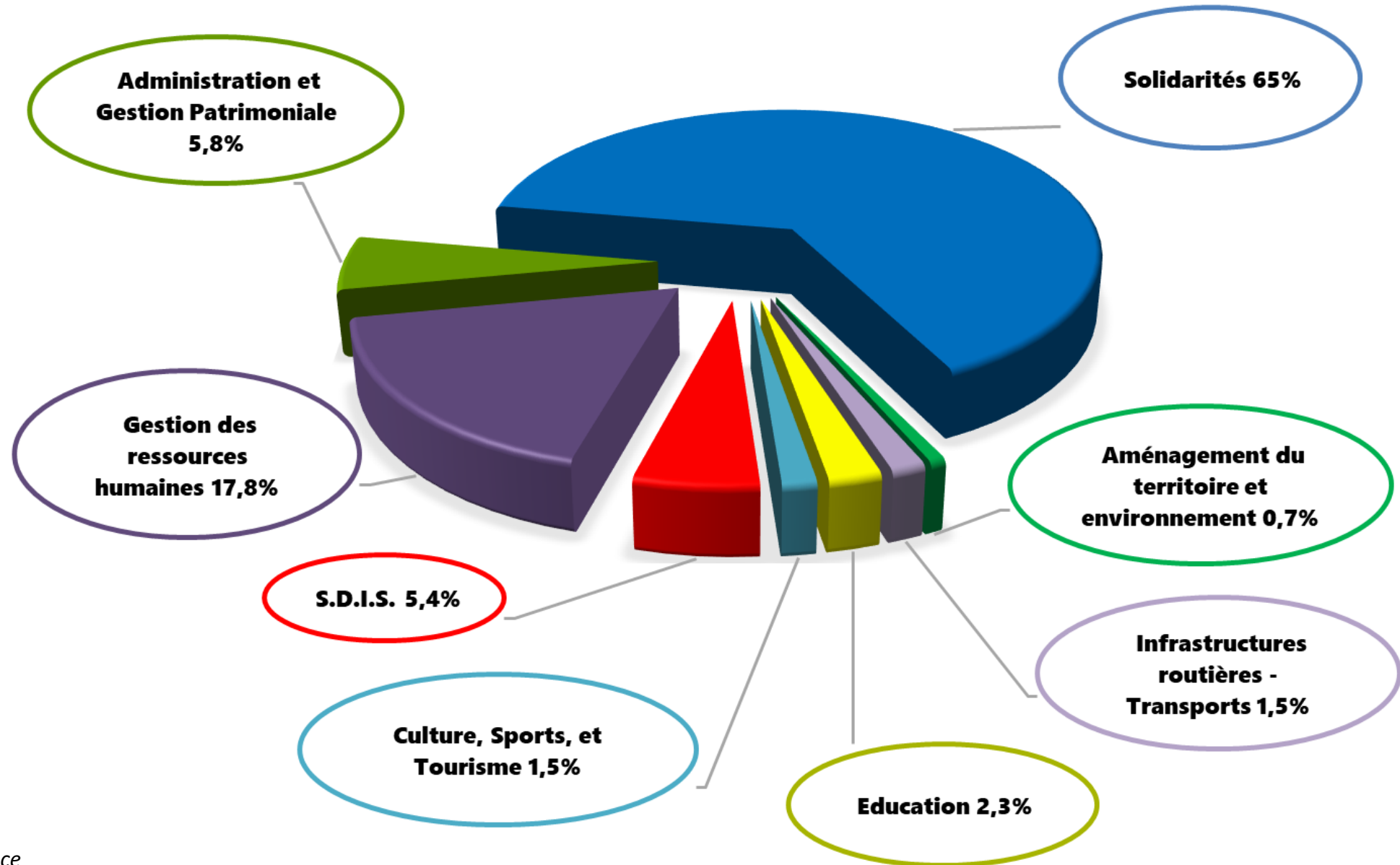
La péréquation : 11,6 M€ en dépense et 9 M€ en recette. L'Indre-et-Loire serait à nouveau fortement contributrice nette de la péréquation (-2,6 M€ en 2022 et -1 M€ en 2021).

Les intérêts de la dette (2 M€), les dépenses imprévues (1 M€) et les dépenses dans le cadre des transferts de compétences transports et déchets à la Région et routes à la Métropole (2,9 M€).

3/ Le SDIS : 29,6 M€ (+0,35 M€ par rapport au BP 2021).

Contribution en fonctionnement en hausse de +1,2% entre 2021 et 2022.

LA REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES D'EQUIPEMENT : 16,6 M€

Un léger recul des recettes d'équipement

-2,8 M€ par rapport au BP 2021 (hors emprunt d'équilibre) car le FCTVA diminue et la DSID sera réévaluée à la hausse en cours d'année 2022

- **Les dotations de l'Etat : 10,9 M€** dont 7,2 M€ de Fonds de Compensation de TVA (en baisse car FCTVA basé sur les dépenses 2020 – année COVID).
- **Les cessions mobilières et immobilières : 1,5 M€.**
- **Les subventions reçues et autres recettes : 3,8 M€** (à noter une négociation actuellement pour une nouvelle convention Région-Département 2022-2025 mais dont le montant d'aide sera moindre).

Opérations d'investissement programmées en 2022

Les politiques de solidarités

- **3,9 M€** sur le plan de restructuration des EHPAD : Luynes, Fondettes, Château-la-Vallière, la Grande Bretèche de Tours, CHIC d'Amboise, Vernou, Ballan-Miré.
- **0,25 M€** pour la fin des travaux du centre de vacances de Longeville-sur-Mer.
- **2 M€** sur les actions en faveur de l'habitat et du logement.

Les politiques d'intervention sur les territoires

- **24,2 M€** en faveur des **collèges** :

Dont 19,6 M€ en faveur de l'entretien et la restructuration des collèges :

- ✓ PPI collèges : 12 M€ (Château-Renault, Sainte-Maure-de-Touraine, Savigné-sur-Lathan, Monts, Esvres-sur-Indre, Montaigne à Tours, Choiseul à Amboise, Grand-Pressigny, Neuvy-le-Roi)
- ✓ Agenda d'accessibilité programmée : 1,3 M€
- ✓ Grosses réparations : 5,5 M€

Dont 4,5 M€ pour les aides aux collèges (plan informatique et équipements) et la jeunesse.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 97 M€ (avec reports)

- **19,5 M€** en faveur des **infrastructures routières** :
 - Dont 14,7 M€ pour l'entretien et l'amélioration du réseau ;
 - Dont 4,7 M€ pour les grands travaux routiers (1,4 M€ pour l'aménagement de la RD 943 ; 0,4 M€ pour la déviation de l'Ile-Bouchard ; 0,7 M€ pour les mesures compensatoires et travaux d'aménagements fonciers de la déviation de Richelieu ; 1,9 M€ pour la réhabilitation de 3 ouvrages d'art).
- **15,1 M€** pour **l'aménagement du territoire** : F2D et FDSR, aéroport, section aérienne de la gendarmerie, budget participatif, plan de sauvegarde des collégiales.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 97 M€ (avec reports)

- **10,6 M€ en faveur de la transition écologique et énergétique :**
 - ✓ 4,5 M€ en faveur de la rénovation énergétique dans les collèges (Contrat de Performance énergétique – CPE) ;
 - ✓ 1,7 M€ en faveur de la rénovation énergétique sur le reste du patrimoine (principalement le chantier du Champs Girault) ;
 - ✓ 1 M€ pour des travaux sur des toitures pour permettre le développement de centrales photovoltaïques sur nos collèges ;
 - ✓ 0,25 M€ pour la poursuite des études du Contrat de Performance Environnementale ;
 - ✓ 0,15 M€ pour un projet de végétalisation et de désimperméabilisation des cours de collèges ;
 - ✓ 2,4 M€ en faveur des Espaces Naturels Sensibles ;
 - ✓ 0,4 M€ en faveur des mobilités durables ;
 - ✓ 0,18 M€ pour la renaturation de bassins de rétention d'eaux pluviales.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 97 M€ (avec reports)

- **2,3 M€** pour les monuments et le patrimoine culturel, dont les remparts de Loches et Chinon.
- **1,2 M€** pour le tourisme (FIDIT).
- **0,9 M€** en faveur de l'action culturelle (FICS et contrat Université).

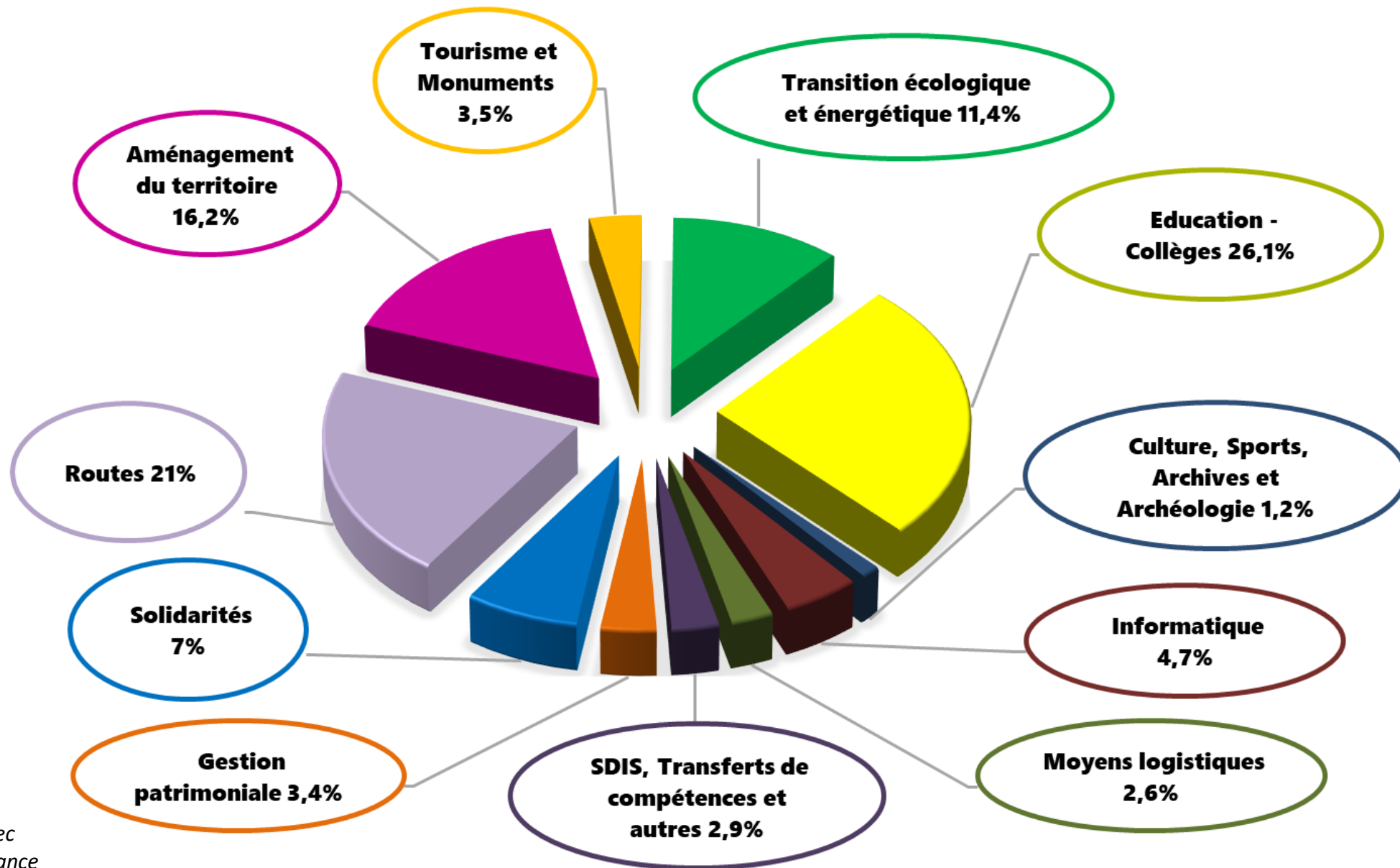
Les fonctions ressources

- **3,2 M€** en faveur de la gestion du patrimoine immobilier :
 - ✓ Mise aux normes accessibilité : 0,3 M€
 - ✓ Projet de réaménagement de l'Hôtel Consulaire : 0,3 M€
 - ✓ Etudes pour le projet de construction du centre d'exploitation routier de Sainte-Maure-de-Touraine : 0,1 M€
 - ✓ Projet de réaménagement des abords du Prieuré Saint-Cosme à La Riche
 - ✓ Grosses réparations sur les bâtiments : 2,1 M€.

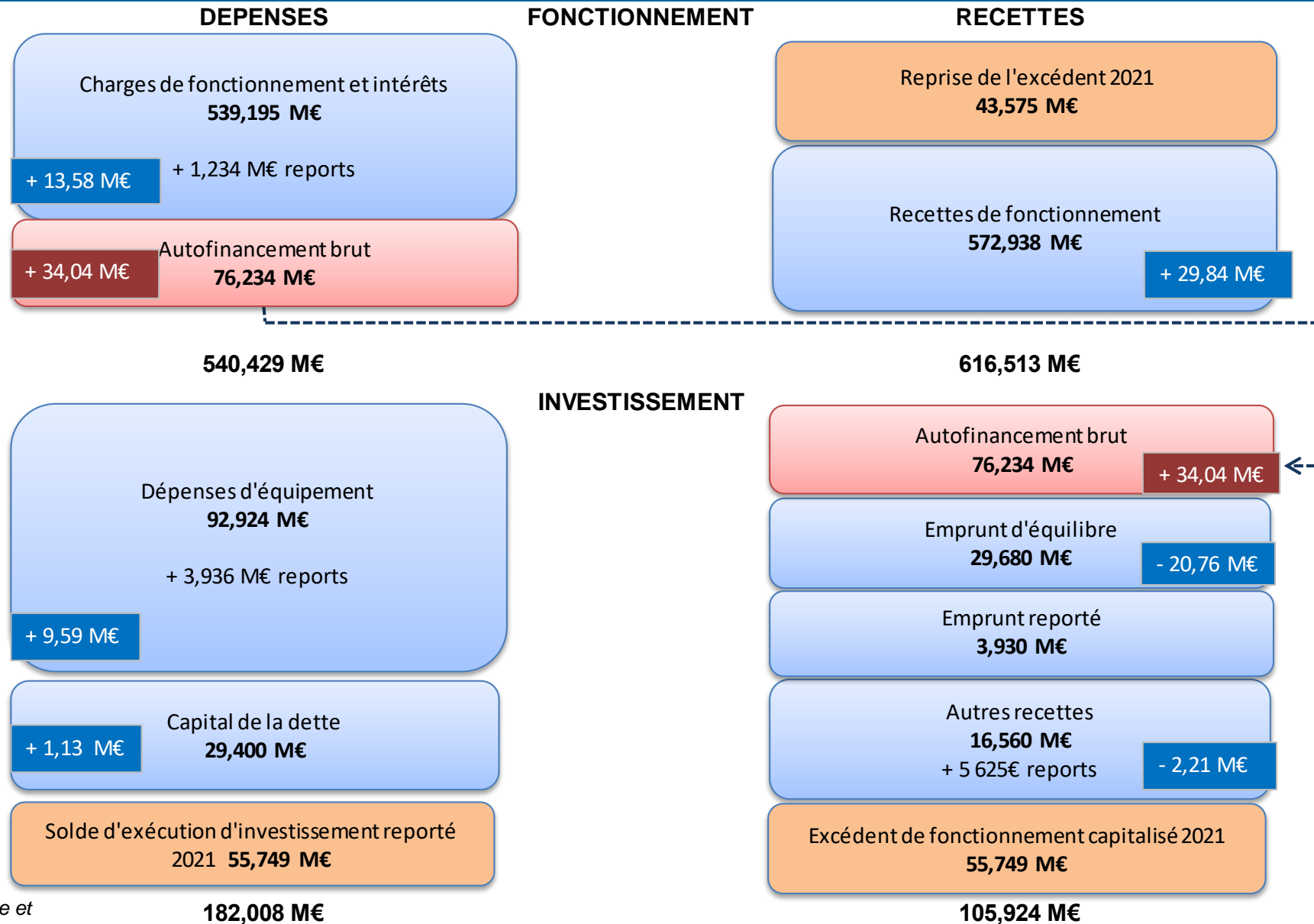
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 97 M€ (avec reports)

- **4,4 M€** sur les Systèmes d'Information, afin de poursuivre la transformation numérique (0,8 M€), la mise à disposition d'un droit irrévocable d'usage exclusif de fibres optiques (0,7 M€), l'aménagement numérique de salles de l'Hôtel du Département (0,3 M€).
- **2 M€** pour l'acquisition de véhicules.
- **1,3 M€** de subvention d'investissement au SDIS pour l'acquisition de matériel et d'équipements de protection.

LA REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022*



Écart par rapport au BP 2021, hors reports

* Hors mouvements neutres de dette et opérations d'ordre

EN RESUME

- **L'épargne brute** issue de la section de fonctionnement (76,1 M€) servira à financer l'investissement pour 2022, et devrait baisser en cours d'année avec l'inscription d'une dépense importante pour créer la réserve du surplus de DMTO, dès que possible réglementairement.
- **L'impact sur la dette** : 239,8 M€ de stock de dette au 31/12/2021, soit un désendettement de -8,3 M€ entre 2020 et 2021, portant la capacité de désendettement à 2,8 années (seuil d'alerte : entre 10 et 12 ans).

Merci de votre attention